

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

Edition de JUILLET 2012

A la Une :

✚ Cérémonie du 14 juillet

✚ Délibération

Pleins Feux sur :

✚ Arrêté du Maire portant sur les nuisances sonores

✚ Collecte des déchets

✚ Grosses chaleurs

✚ Fête de l'Oie

Pour joindre la mairie de Courcoury :

Courcoury@mairie17.com

Tel : 05 46 93 18 23
Fax: 05 46 93 56 58

CEREMONIE du 14 JUILLET 2012

18 h 30 : Rendez-vous Place de la Mairie pour le défilé

18 h 45 : Cérémonie officielle au cimetière

en présence des enfants du Chœur d'Andorre

19 h 30 : Apéritif offert par la Municipalité

GRAND CONCERT du 14 juillet du Choeur National des Petits Chanteurs d'Andorre



20 H 45

GRATUIT



Extrait de délibération du Conseil Municipal

*Suite aux articles de presse dans un quotidien régional, les membres du Conseil Municipal de COURCOURY **ont voté à l'unanimité** la délibération ci-après :*

A l'occasion de la demande de location de locaux dans une commune de la CDC par une association désirant développer un projet scolaire dans un cadre privé, les élus de Courcoury affirment leur attachement à la défense de l'école publique et tout particulièrement aux principes d'égalité d'accès à l'éducation, de cohérence éducative et de service public sur Courcoury. Privilégiant le développement de l'école publique dans leurs communes, ils s'opposent très fermement à la mise à disposition, à titre gracieux ou non, de locaux communaux, pour toute structure non agréée par l'Education Nationale ou venant concurrencer directement les valeurs, projets et objectifs qu'ils défendent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

le 26 juin 2012, Pour copie conforme,

Le Maire,
E.BIGOT

Extrait de l'ARRÊTE du Maire

du 16 juillet 2003

portant sur la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de la Commune de COURCOURY,
Vu le Code des Communes (article L131-2, L131-4-1 et L132-8)
Vu le Code de la Santé Publique (articles L1, L2, L49 et L772),
Vu le Code Pénal,
Vu la Loi 92-1444 du 31 décembre 1992 et le décret d'application 95-408 du 18 Avril 1995
Considérant qu'il y a lieu de réglementer les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage,

ARRÊTE

Article 1 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, raboteuses, scies mécanique...etc. ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8H00 à 20H00**
- **les samedis de 9H00 à 12H00, de 15H00 à 19H00**
- **les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00**

Article 2 – En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipement de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 3 – Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 4 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 – Le chef de la Brigade de Gendarmerie de SAINTES et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles. Et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SAINTES, à la brigade de gendarmerie de Saintes.

A Courcoury, le 16 juillet 2003
Le Maire

Rappel sur la collecte des déchets

Merci de bien vouloir consulter le calendrier de ramassage des déchets avant de sortir vos poubelles. Si vous n'en avez pas, la mairie en tient à votre disposition.

Pensez à sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille du jour de ramassage après 19h00

Ne pas laisser vos conteneurs sur la voie publique après le ramassage

COMMUNIQUE d'Air Touraine Hélicoptère

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département de la Charente-Maritime, afin d'améliorer la qualité de distribution de l'énergie électrique, nous avons l'honneur de vous informer du survol à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de COURCOURY,

au cours des semaines 27/28/29 et 30.

Conscient de la gêne qu'un tel survol peut provoquer auprès des habitants et des animaux.

INFORMATION

La randonnée Motos « **rencontre des santons** »

traversera la commune de COURCOURY

le **samedi 14 juillet 2012**

entre 15h45 et 16h30

Affronter Les Grosses Chaleurs Estivales

Les symptômes qui doivent alerter

Si lors de fortes chaleurs vous ressentez un des symptômes suivants :

grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.

Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, et/ou présente des convulsions.

ATTENTION !

il peut s'agir du début d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale appelez le 15

Il faut alors agir rapidement et efficacement en attendant l'arrivée des secours :

Premiers secours

- transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements,
- asperger la personne d'eau fraîche et l'éventer.

Les grosses chaleurs peuvent avoir en effet de graves conséquences sur la santé des personnes âgées, alors que la conduite à tenir se résume à modifier son comportement et à lutter contre l'isolement.

1) Modifier son comportement

En période de chaleur excessive les risques d'hyperthermie et de déshydratation sont importants. Evitez donc de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11H00 et 19H00). Fermez vos volets pour garder un peu de fraîcheur dans les maisons, organisez des courants d'air. Mouillez-vous le corps régulièrement (douches, bains,...) pour vous réhydrater. N'oubliez pas de boire 1 litre à 1,5 litres par jour au minimum (eau, jus de fruits). Même si vous n'avez pas faim, alimentez-vous légèrement pour fournir à votre organisme les sels minéraux dont il a besoin. La température interne de notre corps doit rester à 37°C, et c'est la transpiration qui permet de maintenir cette température constante. N'oubliez pas que les personnes âgées transpirent moins, la régulation de leur température corporelle est donc moins efficace et le risque d'hyperthermie est donc plus grand.

2) Lutter contre l'isolement

La mairie de Courcoury dispose d'un registre sur lequel les personnes âgées peuvent s'inscrire **afin de bénéficier de l'intervention des services sociaux et sanitaires** en cas du déclenchement du plan canicule. Nous encourageons vivement nos aînés de Courcoury à faire cette démarche auprès de la Mairie soit par téléphone au **05 46 93 18 23**, soit en vous rendant au secrétariat aux heures d'ouverture. Bien entendu ce dispositif ne dispense ni la famille, ni les voisins d'être attentifs aux personnes âgées de leur entourage.

HORAIRES Ouverture Mairie

Nous vous informons que la Mairie sera ouverte aux horaires habituels en Juillet et Août

«Portage de pain à domicile sur notre commune »

La Municipalité est consciente à nouveau des problèmes qu'engendrent l'arrêt du portage de pain par la boulangerie « POMET ». C'est pourquoi nous nous efforçons de trouver une solution au plus vite, nous vous tiendront bien sûr informés.

AVIS A LA POPULATION

La société des Fêtes de COURCOURY participe aux Jeux Inter villages qui se dérouleront dans la commune de BUSSAC sur CHARENTE **le SAMEDI 25 Août 2012**

Afin de préparer cette manifestation conviviale, nous lançons un appel à tous les Courcourais et Courcouraises, nous recherchons des bénévoles pour faire 3 équipes de participants (hommes-femmes-enfants).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au : **06.26.02.85.58**

DIMANCHE 22 JUILLET 2012

Courcoury (17)

2 GRANDS CONCOURS DE PÊCHE

ORGANISÉS PAR LES PÊCHEURS SAINTONGEAIS COMPETITION

Rendez-vous: Rive gauche au bac de CHANIERES parcours fléché à partir de CHANIERES

Inscriptions à partir de 7H00 - Tirage à 7H45 ENGAGEMENT 10 €
MATIN et A. MIDI

Critérium Régional et Critérium Départemental

Pêche libre -Esches 1/2l ~ ¼ fouillis max 15 l d'amorce (rivière) La Charente

5 points 1 point rétablis

Pêche de 9 h00/11h30

Classement par dizaine

Pêche 15h30/18h00

Redistribution des engagements

Nombreuses coupes, un lot pour tous.

COURCOURY

Maison de la Seugne

**du 30 juillet
au 31 août 2012**

(du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h)

EXPOSITION

**Quand la ville était
à la campagne**



Imprimé par nos Soins

Entrée Gratuite

Ne pas Jeter sur la Voie Publique

Courcourois, Courcouroises,

La Cour'Oie et les Associations adhérentes ainsi que de nombreux bénévoles organisent les festivités du mois d'août sur notre commune, notamment la Fête de l'Oie les 14 et 15 août 2012.

Moment de rencontre et de convivialité, dès le 14 Août à 17h00, nous vous invitons à participer à l'ouverture de la fête de l'Oie 2012 avec la mise à l'honneur de nos concitoyens qui œuvrent bénévolement et qui ont œuvré dans diverses associations.

Moment de rencontre et de convivialité pour les habitants, les voisins, les nombreux sympathisants, la fête de l'Oie est l'évènement le plus important de notre commune.

Si vous souhaitez participer comme bénévole à la réussite de la 19ème édition, nous vous invitons à la réunion de présentation qui se déroulera le

Vendredi 03 Août 2012

Salle René GUILLOT

INSCRIPTION BROCANTE HABITANTS de COURCOURY

Adresse : Mairie de Courcoury Place de Pampilhosa 17100 COURCOURY

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le 15 Août 2012 à Ville : COURCOURY (17)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

EMPLACEMENT : 2€ le ml

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts, dont 3 mts gratuits

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>

rédaction : <http://www.benevolat.org>

COURCOURY

(8km au Sud de Saintes)

14
Août
2012

19H
REPAS
animé par **Matthieu**
(Chanteur de variétés)

21H30
CHANTS de MARINS
Avec
Les Vents « Marine »
de Rochefort sur Mer

Après le Concert :
Bal Populaire animé par
Matthieu

Renseignements et réservations :
05 46 93 30 44

Repas et spectacle : 17 € Spectacle seul : 8 €



Menu :
Apéritif
Assiette Landaise
Brochette de la Mer
Bûlée Florentine
Café Gourmand
Vin





CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES
BANQUE ET ASSURANCES



COURCOURY

(8km au Sud de Saintes)

19ème FETE
de L'OIE

15 Août
2012

Foire Artisanale et Gastronomique
Vide-grenier

Expositions, Dresseur d'Oies, Vente d'Oies,
Magie avec Gavroche, Fanfare de Semussac

Restauration sur place midi et soir Renseignements : 05 46 93 30 44

19H00 Dîner :

Melon
Jambon Grillé
Frites
Tiramisu
Verre de Vin

21H Spectacle

THINKING ALONE
(Blues, Rock, ...)

Groupe Folklorique

Repas et spectacle : 14 € Spectacle seul : 5 €





Services à domicile pour particuliers actifs et retraités
05 46 97 50 88
www.aider17.com



Le bon sens a de l'avenir.



www.bassac.fr

EXPOSITION

Maison de La Seugne

14 et 15 Août

N'hésitez pas à venir exposer !!!!!
Peinture, broderie, photos, sculpture etc....

Renseignements et inscriptions : Tél : 05.46.74.21.70

RENDEZ-VOUS Manifestations prochaines

25 Août 2012 : Venez soutenir nos équipes de Courcoury aux Jeux inter-communales à BUSSAC

02 Septembre 2012 : FETE DE LA SEUGNE

15/16 Septembre 2012 : JOURNEES DU PATRIMOINE

29 Septembre 2012 : Venez nous retrouver et « NETTOYONS LA NATURE »